

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Grand Lac (ex CALB) – Toutes les communes

Publié le 26 décembre 2023
Dernière modification le 19 juillet 2026

Modification n°2 du PLUi Grand Lac

Le projet de modification n°2 concerne les 17 communes du territoire de l'ex-CALB : Aix les Bains, Bourd eau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle du Mont du Chat, Drumettaz-Clarafond, Gr ésy-sur-Aix, Le Montcel, Méry, Moux, Ontex, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge, Tresserve, Trévignin, Viv iers-du-Lac et Voglans.

Objets de la modification

Depuis la modification n°1, il était apparu nécessaire de procéder à nouveau à des ajustements et corrections des différentes pièces du PLUi : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlements écrits, règlements graphiques (zonages), annexes. Les objets sont variés.

Concertation préalable

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du 6 février 2024 au 1er avril 2024. Le conseil communautaire en a tiré le bilan par [délibération en date du 9 juillet 2024](#).

Enquête publique

Le projet de modification n°2 du PLUi a fait l'objet d'une enquête publique du 17 février 2025 à 8h30 au 28 mars 2025 à 12h.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont disponibles en téléchargement ci-dessous : <https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/modification-n2-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-grand-lac-ex-calb-toutes-les-communes?>

Approbation

La modification n°2 du PLUi a été approuvée par le conseil communautaire par délibération du 17 juin 2025.

STRUCTURE



GRAND LAC

Service Planification

 1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

 04 79 63 87 44

 Courriel

 ITINÉRAIRE ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.681401,5.905628](https://www.google.com/maps/dir/45.681401,5.905628))

ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Le PLUi Grand Lac applicable
- > Les procédures du PLUi Grand Lac approuvées
- > Urbanisme

GRAND LAC

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/modification-n2-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-grand-lac-ex-calb-toutes-les-communes?>

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.